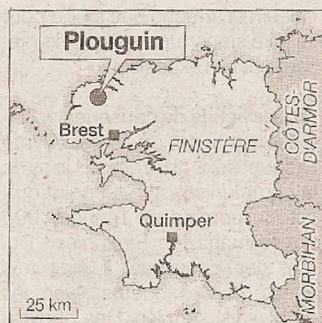


Le bimoteur rase de trop près l'éolienne

Un bimoteur assurant une liaison Ouessant-Guipavas a touché et endommagé une pale d'éolienne à Plouguin (Finistère). Résultat : une aile abîmée. Et une belle peur !



17 h, vendredi. Un bimoteur assurant une liaison Ouessant-Brest Guipavas se trouve, pour une raison que tentera de déterminer l'enquête, sous le plafond des 1 000 m que lui imposent le survol de cette zone et son plan de vol. « Au sortir d'un nuage », selon ses dires rapportés par le sous-préfet de Quimper, de service à la préfecture, il se trouve face à un site de quatre éoliennes. Celui qu'exploite au nord de Brest, au lieu-dit Lescoat, entre la commune de Plouguin et celle de Coat-Méal, la société Boralex.

L'éolienne à l'arrêt : Le pilote du petit bimoteur Beechcraft Baron n'a pu éviter un léger choc entre son avion, qui perd une pièce de protection située en bout d'aile, et l'une des pales de l'éolienne, qui perd une extrémité. L'avion a toutefois pu poursuivre son vol et atterrir, quelques minutes plus tard, à l'aéroport de Brest-Guipavas. Le



Hier, trois éoliennes de Plouguin étaient à l'arrêt. L'une d'elles a été percutée par un petit bimoteur.

pilote a aussitôt prévenu les autorités aériennes. En l'occurrence, la direction régionale de l'aviation civile et la brigade de gendarmerie des transports aériens.

La décision a été aussitôt d'alerter la société de maintenance Enercon, qui est intervenue dès samedi. Un agent de la Dire (Direction régionale de l'industrie, de la

recherche et de l'environnement) a été chargé de l'accompagner dans sa mission afin d'évaluer les risques pour la sécurité. Finalement, en accord avec le proprié-

taire exploitant, les autorités ont décidé de mettre l'éolienne à l'arrêt, les techniciens craignant un risque de déséquilibre de l'arbre du moteur.

Faute de pilotage ? Samedi, en fin d'après-midi, trois des quatre éoliennes étaient à l'arrêt. Une seule était en situation de production. La préfecture est formelle : l'appareil n'a perdu qu'une pièce de protection située en bout d'aile. Mais des témoins affirment avoir vu des gendarmes ramasser « des débris d'aile ».

Selon Bernard Le Borgne, vice-président et porte-parole de l'association des Abers, qui affirme ne pas être contre les éoliennes mais contre celles situées trop près des habitations, « cet incident démontre que les risques existent. » Il se demande « pourquoi toute implantation d'éolienne est interdite dans un rayon de 30 km autour de la base aéronavale de Landivisiau et ne l'est pas dans un même rayon autour de l'aéroport de Brest-Guipavas. »

Une enquête est ouverte. Le pilote sera entendu ce matin par la compagnie de gendarmerie des transports aériens. Selon la direction régionale des transports aériens, il aurait commis une faute et pourrait faire l'objet d'une contravention.

Jean-Yves MANAC'H.